



HYDREAULYS

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 25 MARS 2019

Le 25 mars 2019 à 17h30, le Comité du Syndicat Mixte HYDREAULYS, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux situés 12 rue Mansart à Versailles sous la Présidence de M. Claude JAMATI

Sont présents :

*Bailly* : Claude JAMATI, Alain LOPPINET

*Bois d'Arcy* : Jeremy DEMASSIET, Christian ROBIEUX (suppléant)

*Fontenay Le Fleury* : Alain SANSON, Pascale RENAULD (suppléante)

*Le Chesnay* : Philippe BRILLAULT, Stéphane GORCE

*Louveciennes* : Roberte de la TAILLE

*Rocquencourt* : Jean-Philippe BARRET, Patrick ESPINASSE

*Saint Cyr l'Ecole* : Sonia BRAU, Daniel QUINTARD

*Versailles* : Magali ORDAS, Gwilherm POULLENNEC

*Velizy Villacoublay* : Bruno DREVON

*Viroflay* : Roland de HEAULME

*GPSO* : Annie RÉ, Marie-Odile GRANDCHAMP (suppléante), Etienne SANDEVOIR, Anne CARATGÉ, Grégoire DE LA RONCIERE, Michel JIAUME

*SQY* : Chantal CARDELEC, Jean-Pierre LEFEVRE, Catherine BASTONI, Jean-Pierre PLUYAUD, Thierry ESSLING

**Absents excusés :** Victor DA PONTE, Roger ADELAIDE, Bernard TABARIE, Raymond BESCO, Henri OMESSA, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Christine VILAIN, Jean-Michel CHEVALLIER, Frédéric HUCHELOUP, Daniel ROMAN, François-Marie PAILLER, Luc de NOIRMONT, Frédérique SIMON-LAVELLE, Philippe BENASSAYA, Didier CARON

**Ont donné pouvoir :** Philippe BENASSAYA à Christian ROBIEUX, Didier CARON à Alain SANSON

**Assistaient également :** Laurence BRÉUS Directeur Général, Sandrine MESSAGER Ingénieur assainissement, Stéphane HABERT Directeur des finances et du contrôle des DSP, Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint, M. Claude JAMATI, Président, ouvre la séance à 17h30.

M. Claude JAMATI souhaite la bienvenue.

\*\*\*

## **Procès-Verbal du comité du 17 décembre 2018**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*

Monsieur Claude JAMATI présente les délégués titulaires et suppléants désignés par la commune du Chesnay-Rocquencourt.

A cette occasion, Monsieur Philippe BRILLAULT évoque le fonctionnement lié à la mise en place d'une commune nouvelle et notamment le renouvellement des assemblées.

### **2019/01 : Installation des délégués de la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt**

Il est proposé au Comité d'installer Messieurs BRILLAULT et BARRET comme délégués titulaires et Messieurs GORCE et ESPINASSE comme délégués suppléants de la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

### ***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**INSTALLE** au Comité d'HYDREAULYS, en qualité de délégués titulaires et suppléants pour le compte de la commune du Chesnay-Rocquencourt :

-M. Philippe BRILLAULT, délégué titulaire  
-M. Jean-Philippe BARRET, délégué titulaire

-M. Stéphane GORCE, délégué suppléant  
-M. Patrick ESPINASSE, délégué suppléant

\*\*\*

Monsieur Claude JAMATI évoque l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président d'HYDREAULYS.

Monsieur Philippe BRILLAULT explique les motifs de cette réélection liée à la création de la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt.

Monsieur Claude JAMATI interroge l'assemblée sur les candidatures au poste. Monsieur Philippe BRILLAULT est le seul délégué à indiquer sa candidature.

### **2019/02 : Election du 6ème Vice-Président**

Il est proposé au Comité de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**DESIGNE** deux scrutateurs pour organiser les élections :

- M. Alain SANSON
- Mme. Sonia BRAU

**PROCEDE** à l'élection, à bulletin secret, du 6ème Vice-Président d'HYDREAULYS :

M. BRILLAULT fait acte de candidature au poste 6ème de Vice-Président.  
Au scrutin secret, 30 votants

**à l'unanimité**, M. BRILLAULT est élu 6ème Vice-Président

**DIT** que le Bureau est ainsi constitué,  
Président : Claude JAMATI

- 1er Vice-Président : Grégoire de la RONCIERE
- 2ème Vice-Président : Magali ORDAS
- 3ème Vice-Président : Alain SANSON
- 4ème Vice-Président : Anne CARATGE
- 5ème Vice-Président : Sonia BRAU
- 6ème Vice-Président : Philippe BRILLAULT
- 7ème Vice-Président : Thierry ESSLING
- 8ème Vice-Président : Mr Jean-Pierre PLUYAUD

\*\*\*

Monsieur Claude JAMATI aborde la question de la fusion des trois syndicats SMAERG, HYDREAULYS et SIAVGO par un exposé liminaire de la situation et notamment sur les projets de périmètre et de statuts.

Monsieur Claude JAMATI invite Messieurs Philippe BRILLIAULT et Thierry ESSLING à intervenir.

Monsieur Philippe BRILLIAULT indique notamment que la multiplicité des syndicats et des territoires via la création des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) entraîne une complexité de gestion transversale au niveau des moyens humains et financiers. Il relève l'intérêt des missions grandissantes au fil des années portées par le SMAERG et l'importance de la mission des élus locaux.

Monsieur Essling intervient également pour évoquer la nécessité de rationalisation des syndicats et de l'efficacité territoriale.

**2019/03 : Approbation du périmètre de fusion et des projets de statut SMAERG, SIAVGO, HYDREAULYS**

Il est proposé au Comité d'adopter la fusion proposée entre le SMAERG, HYDREAULYS et le SIAVGO.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**APPROUVE** le projet de fusion entre SMAERG, SIAVGO et HYDREAULYS.

**APPROUVE** le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du projet de fusion.

\*\*\*

Monsieur Alain SANSON indique qu'un schéma directeur d'assainissement a été adopté par la Commune du Chesnay et relève la demande de subvention à effectuer auprès des différents partenaires financiers et notamment l'agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation des réseaux de la rue de Glatigny.

**2019/04 : Compétence assainissement communal**  
**Demande de subvention rue de Glatigny au Chesnay-Rocquencourt**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver la demande de subvention présentée.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (Conseil Départemental des Yvelines, Agence de l'Eau Seine Normandie, Région...) pour l'ensemble de l'opération (étude préalable, levés topographiques, études géotechniques, maîtrise d'œuvre, travaux, bureaux de contrôle).

\*\*\*

Monsieur Alain SANSON introduit la délibération suivante en évoquant les territoires concernés par l'avenant 2 du contrat de délégation de service public, contrat conclu avec la société SEVESC et les modifications induites sans incidence financière par le présent avenant (Mise à jour de l'inventaire des biens délégués, ajustement des engagements techniques sur le nouveau périmètre contractuel...)

Monsieur Claude JAMATI demande si cet avenant fait l'objet de questions de la part des membres du comité. Aucune question n'est posée.

**2019/05 : Compétence assainissement communal**  
**Avenant 2 DSP**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver l'avenant 2 DSP proposé.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement communal avec la SEVESC.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement communal avec la SEVESC.

**DIT** que l'avenant n°2 est sans incidence financière.

\*\*\*

Monsieur Alain SANSON évoque la modification territoriale prévue pour les règlements du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Monsieur Claude JAMATI demande si des délégués ont des observations sur cette modification. Aucune observation n'est émise.

**2019/06** : Compétence Assainissement communal

**Modification et adoption des règlements du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver la modification des règlements du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif proposée.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**APPROUVE** les modifications aux règlements du service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif dont les textes sont joints en annexe.

\*\*\*

Monsieur Alain SANSON évoque la proposition d'exonération de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et PFAC Assimilée Domestique pour la société SCI LA CHATELAINE qui s'engage à réaliser des travaux pour la création d'un branchement d'eaux usées et la prolongation d'un réseau d'eaux usées à hauteur de 173 529.02 € HT.

Monsieur Claude JAMATI détaille la situation en sa qualité de maire de Bailly.

**2019/ 07** : Compétence Assainissement communal

**Exonération de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et PFAC « assimilée domestique » pour la SCI La Chatelaine à Bailly**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver l'exonération de la PFAC et PFAC assimilée domestique proposée pour la SCI LA CHATELAINE.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**PREND ACTE** de l'exonération sollicitée de la PFAC à hauteur de 32.604€ par la SCI La Chatelaine.

**PREND ACTE** de l'engagement de la SCI La Chatelaine à réaliser les travaux de création d'un branchement d'eaux usées et de prolongation d'un réseau d'eaux usées à hauteur de 173 529.02 € H.T.

**AUTORISE** l'exonération sollicitée de la PFAC à hauteur de 32.604€ si l'engagement de réalisation des travaux par La SCI La Chatelaine est respecté.

**AUTORISE** le président d'HYDREAULYS à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ces engagements.

\*\*\*

Monsieur Claude JAMATI explique le contexte lié à la passation du marché public de maîtrise d'œuvre, objet de la présente délibération. Monsieur Philippe BRILLAULT intervient à cette occasion afin d'avoir plus de précisions quant à l'élaboration du cahier des charges et au phasage du marché de maîtrise d'œuvre.

**2019/08** : Compétence Transport

**Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la connexion des effluents SQY- quartier de Satory à Versailles au réseau d'assainissement BV Ouest d'HYDREAULYS**

Il est demandé au Comité de statuer et d'autoriser le Président à signer le marché public, objet de la présente délibération.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**AUTORISE** le Président, ou toute personne habilitée par ce dernier, à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier de Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant ouest d'HYDREAULYS.

**DIT** que l'attributaire sera désigné par la Commission d'appel d'offres, après application des critères de jugement des offres précisés au règlement de la consultation.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget.

\*\*\*

Madame Anne CARATGE intervient pour présenter la convention et la prise en charge financière par la SNCF au regard du projet de Tram 13 Express des différents travaux à proximité de la STEP Carré de Réunion à Saint-Cyr-l'École. La convention a pour objet de déterminer les engagements de chacun des partenaires à cette convention tripartite.

**2019/09** : Compétences Assainissement communal, Transport et Traitement  
**Signature de la convention travaux TGO avec SEVESC-SNCF**

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer la convention tripartite avec la SEVESC et la SNCF.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**APPROUVE** la convention qui permet à HYDREAULYS et la SEVESC de contracter avec la SNCF dans le cadre de cette offre.

**AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite avec la SNCF et SEVESC.

**DIT** que la signature de cette convention est sans incidence financière pour HYDREAULYS.

\*\*\*

Monsieur Claude JAMATI profite d'un interlude afin de notamment saluer la nomination de Mme Sonia BRAU au poste de Maire de la Commune de Saint-Cyr-l'École et celle de Monsieur Philippe BRILLAULT au poste de Maire de la Commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt.

\*\*\*

Mme. Laurence BREUS, DGS, intervient afin d'indiquer que les trois syndicats membres d'ETASO sont déjà signataires de la charte trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, qu'il s'agit donc d'une reconduction sans engagement financier pour HYDREAULYS.

Madame Magali ORDAS intervient notamment pour en expliquer le fonctionnement.

Monsieur Claude JAMATI indique que l'élaboration d'une brochure commune avec le syndicat AQUAVESC pour les compétences eau, assainissement et rivière est en réflexion.

### **2019/10: Compétences Assainissement communal, Transport et Traitement Adhésion à la Charte trame verte & bleue (TVB) des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine**

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer charte trame verte et bleue (TVB) des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**S'ENGAGE** en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques locales.

**SOLLICITE** l'adhésion d'HYDREAULYS à la Charte Trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

**DONNE POUVOIR** au Président pour signer tout document relatif à la Charte.

\*\*\*

Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE en qualité de Vice-Président aux Finances aborde le compte de gestion. Il indique que le compte de gestion semble corroborer le compte administratif établi par les services d'HYDREAULYS.

### **2019/11 : Compte de gestion de l'exercice 2018**

Le Trésorier présente le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver le compte de gestion présenté.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2018 d'HYDREAULYS établi par le Trésorier.

\*\*\*

Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE indique que le compte administratif 2018 est excédentaire tant dans sa section de fonctionnement que dans sa section d'investissement.

Après la synthèse orale effectuée des différents résultats issus de la note de présentation produite et la conformité des écritures à celles du Receveur Public, Monsieur Claude JAMATI indique qu'il se retire pour le vote de la présente délibération, Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE étant désigné comme Président de séance.

**2019/12 : Adoption du compte administratif 2018**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver le compte administratif présenté.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**CONSTATE** que la comptabilité du Syndicat est identique aux écritures du Receveur conformément au certificat joint

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale

**ADOpte** le Compte Administratif d'HYDREAULYS pour l'exercice 2018.

\*\*\*

Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE indique les résultats à affecter tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

**2019/13 : Affectation du résultat du compte administratif 2018**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver l'affectation du compte administratif présentée.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

**CONSTATE** que La balance générale du compte de résultat 2018 fait ressortir un excédent d'exploitation de 23.741.165,05 € et un excédent d'investissement de 6.194.933,48 € (dont un montant de restes à réaliser de -295 429,95 €) d'où un excédent global de 29.936.098,53 €.

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 s'élevant à la somme de :

- En recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour 6 490 363,43€
- En recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour le solde restant soit 23 741 165,05 €.

\*\*\*

Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE évoque les résultats ainsi que l'erreur en budget de fonctionnement qui a été reportée au budget d'investissement.

### **2019/14 : Décision modificative n°1**

Il est demandé au Comité de statuer et d'approuver la décision modificative n°1 présentée.

\*\*\*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption.

***Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité***

## **SECTION D'EXPLOITATION**

<b>Dépenses d'exploitation</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>458</b>	<b>Opérations pour comptes de tiers (45813)</b>	<b>-2 430 180,00 €</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-2 410 180,00 €</b>

  

<b>Recettes d'exploitation</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>458</b>	<b>Opérations pour comptes de tiers (45813)</b>	<b>-2 430 180,00 €</b>
<b>002</b>	<b>résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>23 741 165,05 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 310 985,05 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses d'investissement</b>				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>DM1</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
23	Immobilisations en-cours (2315)		295 429,95 €	295 429,95 €
458	Opérations pour compte de tiers (45813)	2 430 180,00 €		2 430 180,00 €
020	dépenses imprévues	150 000,00 €		150 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-20 000,00 €		-20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 560 180,00 €</b>	<b>295 429,95 €</b>	<b>2 855 609,95 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>				
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>DM1</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
001	Résultat d'investissement reporté	6 490 363,43 €		6 490 363,43 €
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	-3 300 000,00 €		-3 300 000,00 €
458	Opérations pour compte de tiers (45823)	2 430 180,00 €		2 430 180,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 620 543,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 620 543,43 €</b>

\*\*\*

Le Président remercie les délégués de leur présence et clôt la séance à 18h30.